

22B06

CAUSAPSCAL

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
 P-Eu écarté de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

■ Aire de titres en traitement
 ■ Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
 ■ Terrain arpenté non désigné
 ● Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
 ■ Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BESM)
 ■ Aire d'atraction
 ■ Autorisation sans bail
 ■ Certificat d'autorisation
 ■ Déclaration de conformité
 ■ CM (concession minière) ou BM (bail minier)
 ■ BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre indique le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure désigne le type de substance extractible et celle dans la partie supérieure le statut du site d'exploitation

Substance extractible:
 G: Gravier, D: Dolomite, U: Autre
 S: Sable de silice, F: Ferromagnésien, P: Ferme concassée, J: Calcite
 C: Calcaire, T: Terre jaune, R: Résidu minier mélangé, X: Calcite
 M: Minerai de manganèse, M: Minerai, J: Terre rouge, S: Sable
 E: Minerai de silice, N: Terre noire, T: Tourbe

Statut du site d'exploitation:
 O: Ouvert sous conditions, O: Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure
 ■ Terrain réservé à l'État ou soustrait au jachonnement à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi (exploitation minière par aire de minier)
 ■ Périmètre urbanisé
 ■ Terrain soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par aire minier (la recherche et l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises)
 ■ Terrain où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 ■ Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 ■ Terrain incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure
 ■ Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
 ■ Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif
 ■ Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James
 ■ Terres de catégorie II
 ■ Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini
 ■ Entente Pilogon

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)
 ■ Mississinon de Bétiame, Essipit, Mashéouah, Nutsukuan

Frontières
 --- Frontière internationale
 --- Frontière interprovinciale
 --- Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
 est de 20'30" ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 4.07"

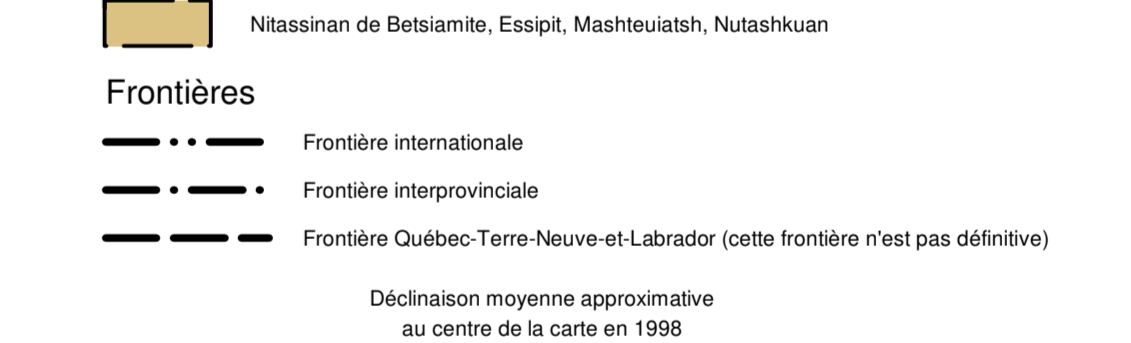
Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 19

48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée UTM, Zone 19

Echelle 1:50 000
 0 1000 2000 3000
 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.



22B06

Révisé par la Direction générale de la gestion du milieu minier
<https://gestm.mines.gouv.qc.ca>
 La mise à jour de cette carte est disponible sur le site FTP de GESTM
<http://gestm.mines.gouv.qc.ca/serveur.asp>

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Carte de titres miniers mise à jour le 2025-02-27

